

Commune de SAINT SEVERIN

Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	DESIGNATION DU SERVICE RESPONSABLE
A4	POLICE DES EAUX Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	La Lizonne et de ses affluents La Dronne et Ses dérivations	Code de l'Environnement articles L 211-7, L 215-4 et 5 Code Rural article L 151-37-1	Arrêté préfectoral Du 18/06/1987 Arrêté préfectoral Du 17/01/1994	D.D.T. Service Eau - Environnement Risques 43, rue Charles Duroselle 16016 ANGOULEME
AS1	CONSERVATION DES EAUX Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Captage de la Font du Gour	Code de la Santé Publique articles L 1321-2 L 1322-3 à 13 R 1321-13	Arrêté Préfectoral Du 06/09/1982	A.R.S. Immeuble Le Manager Cour de l'Hippodrome 8, rue du père J. Wresinsky CS 22321 16023 ANGOULEME
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Canalisations Artère de Guyenne diam 600 mm diam 800 mm Saint Séverin Le petit marche Diam 80 mm	Code de l'environnement L555-16 et R555-30 et 31	Arrêté Préfectoral Du 08/12/2017	G.R.T. Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service travaux Tiers et Urbanisme Site d'Angoulême 62, rue de la Brigade Rac Z.I. de Rabion 16023 ANGOULEME Cedex
I3	GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Canalisations Artère de Guyenne diam 600 mm diam 800 mm Saint Séverin Le petit marche Diam 80 mm	loi du 15/06/1906 consolidée au 20/12/2003	Arrêté du 04/08/2006	G.R.T. Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service travaux Tiers et Urbanisme Site d'Angoulême 62, rue de la Brigade Rac Z.I. de Rabion 16023 ANGOULEME Cedex
T7	RELATIONS AERIENNES Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières		Code des transports Article L6352-1	applicables sur tout le territoire national	DGAC \ S.N.I.A. Pôle de Bordeaux Unité domaine et servitudes Aéroport - Bloc Technique TSA 85002 33 688 MERIGNAC Cedex Armée de l'air ZAD Sud – BA 701 13661 SALON AIR